



BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 8 Mai 1894

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE V^o ÉTHIOU PÉROU

RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4

1894

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. E. DUTILLEUL, *Président Honoraire*,
ED. JOUBERT, *Président*,
H. BAMBERGER, *Administrateur*,
CH. DEMACHY, —
C^{te} A. DE GERMINY, —
E. GOUIN, —
J. STERN. —

Censeurs :

MM. CHOPPIN DE JANVRY,
I. SALLES.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1894 :

MM. E. LEVIEZ,
TIMMERMAN.

Directeurs :

MM J. H. THORS,
L. VILLARS,
E. CHEVRANT.

Fondés de Pouvoirs :

MM. G. ROQUERBE,
F. ARBELOT.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 8 Mai 1894

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée.
Comptes de l'Exercice 1893.

PARIS

IMPRIMERIE V^e ÉTHIOU PÉROU

RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4

1894

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Tenue le Mardi 8 Mai 1894



Après avoir ouvert la séance, M. le Président DUTILLEUL a prononcé l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Avant d'aborder l'ordre du jour de l'Assemblée, je dois lui rendre compte d'un changement qui s'est fait dans le Conseil d'administration.

Depuis dix-sept ans, mes collègues m'ont toujours appelé à l'honneur de présider le Conseil d'administration, et peut-être se disposaient-ils à me renouveler ce témoignage de confiance et de bienveillance, lorsqu'à la fin de l'année dernière, j'ai dû leur déclarer qu'il ne m'était pas possible de conserver plus longtemps la Présidence. Cette détermination m'a été imposée — je tiens essentiellement à ce qu'à cet égard, il ne puisse subsister aucune espèce de doute — par des raisons de santé. Il a fallu, je le répète, qu'elle me fût imposée, car elle m'a été pénible.

Je n'oublierai pas les regrets affectueux et sincères que mes collègues m'ont exprimés, non plus que les efforts qu'ils ont faits pour me faire revenir sur ma détermination, quoiqu'ils n'ignorassent pas combien le motif que j'invoquais était réel et vrai. Ils m'ont demandé de conserver la Présidence, au moins jusqu'à la présente Assemblée ; ils ont pensé que c'était à moi qu'incombait le soin de vous faire connaître la résolution que j'avais prise. Je me suis d'autant plus facilement rendu à leur désir que je sentais qu'il y avait pour moi comme un devoir de convenance d'en agir ainsi vis-à-vis d'une Assemblée dont l'appui, toujours sympathique et indulgent, m'a rendu ma tâche facile et agréable depuis tant d'années. (*Applaudissements.*)

Oui, Messieurs, il y a dix-sept ans que j'ai l'honneur de présider l'Assemblée et si, à ces dix-sept ans, vous ajoutez trente années de service dans l'Administration des Finances, vous arrivez à un total un peu pesant et qui peut bien légitimer chez celui qui le porte quelque aspiration au repos.

Mais, à cet égard, mes collègues n'ont pas été tout à fait de mon avis ; ils ont eu la bonté d'insister pour que je reste au moins avec eux et que je continue à faire partie du Conseil comme simple Administrateur. Je me suis d'autant plus facilement laissé convaincre qu'il eût été, je l'avoue, douloureux pour moi de quitter d'une manière définitive cette bonne maison dans laquelle je me sens aimé et estimé, où je ne vois que des visages amis, où, depuis tant d'années, je me suis associé de cœur et d'esprit — j'allais dire à sa bonne comme à sa mauvaise fortune, mais en y réfléchissant je ne me rappelle pas l'avoir jamais connue mauvaise ; — mais enfin il y a eu des jours heureux et d'autres moins heureux, il y a eu des crises un peu dures à traverser ; et on a beau être étranger aux crises et aux causes qui les produisent, on a beau même les prévoir, les voir

venir, quand on est un Établissement financier comme celui-ci, associé à toutes les grandes affaires, il n'est pas possible de n'en pas recevoir le contre-coup.

Vouloir se soustraire d'une manière absolue aux conséquences des crises, c'est illusoire ; je dirai plus, vouloir s'en désintéresser d'une manière absolue, c'est le fait d'un calcul égoïste, étroit, et le plus souvent mal entendu. Ce qui importe, c'est de se maintenir toujours dans des conditions telles que les crises puissent être traversées sans broncher, et, sans nous vanter, c'est à quoi nous avons réussi. Ce qui n'empêche qu'il y a des jours, je vous assure, où ce n'est pas tout plaisir que d'être Administrateur, quand on a le souci des intérêts qui vous sont confiés et le sentiment de sa responsabilité.

Pour en revenir à notre affaire, et pour résumer ce que je viens de vous dire, je reste donc Administrateur, mais je cesse d'être Président.

Le Conseil a dû s'occuper de me donner un successeur ; c'est ce qu'il a fait dans sa dernière réunion. Le choix n'était guère douteux. Depuis aussi longtemps que je suis moi-même Président du Conseil d'Administration, j'ai, à mes côtés, comme Vice-Président, M. JOUBERT, qui a même l'avantage sur moi d'être un des fondateurs de la Société. Comme garantie de sollicitude paternelle à l'égard des intérêts de la Société, le Conseil n'en pouvait pas trouver de plus complète. Quoique j'aie été en meilleure situation que personne pour connaître et apprécier M. JOUBERT, comme homme et comme Administrateur, j'avoue que j'éprouve quelque embarras à faire son éloge. Je suis son trop vieil ami pour cela. Mais il est une réflexion qui me vient naturellement à l'esprit, réflexion un peu présomptueuse peut-être de ma part, mais que je vous soumets néanmoins pour terminer. Si réellement j'ai rendu quelques services à la Banque de

Paris, si réellement ma présence y a été bonne à quelque chose, il n'est que juste d'en tenir largement compte à M. JOUBERT, car c'est lui qui est venu me chercher et qui m'a introduit ici. (*Applaudissements.*)

C'est à lui maintenant que revient l'honneur de présider cette Assemblée. (*Applaudissements.*)

En prenant possession du fauteuil, M. Ed. JOUBERT, Président du Conseil d'administration, a répondu en ces termes à l'allocution de M. DUTILLEUL :

MESSIEURS,

Malgré l'honneur qui m'est fait, je ressens une profonde émotion à l'idée de succéder à mon cher ami, M. DUTILLEUL. Cette émotion vient du fond de mon cœur; et je vous demande pardon d'avance si mes paroles sont troublées.

Notre solide amitié s'est fondée, avant son entrée à la Banque, à l'époque où, Directeur du Mouvement des Fonds, il facilitait, par des mesures sages, ingénieuses et rapides, le paiement de notre rançon et l'évacuation de notre territoire. (*Applaudissements.*)

Son patriotisme et sa modestie l'ont toujours empêché d'en parler. J'ai l'occasion de le faire et j'en profite. (*Applaudissements.*)

On doit, dit-on, la vérité aux morts; mais on la doit aussi, mon cher DUTILLEUL, aux vivants et aux bien vivants.

Des amitiés nées au milieu de circonstances aussi graves, en 1871, lorsque les blessures de la patrie remplissaient nos cœurs d'une douleur commune, demeurent inébranlables: je peux dire qu'à tous les moments de ma vie, la conscience droite, le jugement sûr de cet ami fidèle ne m'ont jamais fait défaut, venant soutenir et affermir le courage que me donnait ma propre conscience. (*Applaudissements.*)

Le Conseil de la Banque de Paris ayant nommé M. DUTILLEUL Président honoraire, je suis assez heureux pour le conserver à mes côtés; cela me permet d'assumer, sans trop d'appréhension, le fardeau qu'il me laisse. Nous continuerons tous deux, et nous tous, à veiller sur vos intérêts avec le même dévouement; sur ce point-là, j'ai le droit de dire que le passé vous répond de l'avenir. (*Applaudissements.*)

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 8 Mai 1894

MESSIEURS,

Nous venons, conformément aux Statuts, vous présenter les comptes de l'Exercice 1893 et vous faire connaître les résultats obtenus pendant cette période annuelle.

Ces résultats ne sont pas encore tels que nous les eussions désirés et ils continuent à se ressentir de la diminution du taux de l'intérêt et du peu d'activité des capitaux. Nous vous entretenons de

cette situation dans la précédente Assemblée; elle s'est depuis lors, peut-être, accusée encore davantage, vous ne l'entendez que trop souvent répéter. L'exposé des opérations faites pendant l'année 1893 ne comporte donc pas de longs développements.

Avec l'un des grands Établissements financiers de l'Europe, la Banque Impériale Ottomane à laquelle nous avons été heureux d'apporter notre concours, nous avons participé à la constitution du capital et à l'émission des Obligations de la Société Ottomane du Chemin de fer de jonction Salonique-Constantinople. Vous savez combien le Conseil d'administration de la Dette publique Ottomane, aidé dans sa tâche par la sagesse du Gouvernement, a contribué à relever, depuis quelques années, le crédit de la Turquie; c'est ce Conseil d'administration qui est chargé d'encaisser les garanties affectées aux nouvelles obligations et qui en verse directement le produit à la Compagnie. Nous n'avons porté, dans nos comptes de 1893, qu'une partie des bénéfices de l'opération, le surplus restant réservé à l'année courante.

Les Bons du Trésor de la Province de Québec, que nous avons émis en 1891, arrivaient à échéance au mois de Juillet dernier. Le Gouvernement de la Province ne trouvant pas que l'état du marché, lui permit d'émettre, à cette époque, un emprunt à long terme, à des conditions aussi favorables qu'il le voulait, a préféré avoir recours à une nouvelle opération de trésorerie. Il a donc créé 42,500 Bons nouveaux 4 % à deux ans, dont le Crédit Lyonnais et la Banque de Paris lui ont garanti le placement; 36 mille ont été pris par les porteurs des anciens Bons et le reste a été attribué à de nouveaux souscripteurs, à raison de 10 % des demandes.

Dans le courant du mois d'Octobre, nous avons été chargés, par le Gouvernement Russe, de la conversion de l'Emprunt 6 % 1883 en nouveaux titres 4 %, concurremment avec MM. Hottinguer et C^{ie},

le Crédit Lyonnais et le Comptoir d'Escompte. Les neuf dixièmes de l'Emprunt 1883 ont été convertis; nos guichets ont eu plus du tiers des conversions faites en France.

Notre succursale de Genève a participé à l'émission de l'Emprunt municipal de Genève, qui a eu un grand succès.

Telles sont les seules opérations de crédit méritant une mention spéciale auxquelles nous ayons concouru en 1893.

Dans notre dernier rapport, nous vous parlions d'une avance de 50 millions au Gouvernement Espagnol réalisée par notre intermédiaire, simple opération de trésorerie qu'on pouvait supposer n'être que le préambule de mesures financières plus importantes; il n'en a pas été ainsi et le remboursement de l'avance s'est effectué à son échéance, laissant subsister une situation économique qui, en se prolongeant, pèse bien lourdement sur les entreprises dans lesquelles les capitaux français jouent un grand rôle. Il est permis de croire que la clairvoyance et l'équité du Gouvernement Espagnol finiront par trouver les remèdes à cette situation.

En 1892 et en 1893, nous vous avons entretenus des affaires Argentines et des réductions importantes que nous avons dû faire subir, dans notre bilan, à l'évaluation des valeurs Argentines dont nous étions détenteurs, pour nous mettre à l'abri de nouveaux mécomptes dans l'avenir.

Le Gouvernement Argentin ne lui ayant pas versé le montant de la garantie d'intérêts, qui lui était dû, la Compagnie française des Chemins de fer Argentins a été obligée de demander la liquidation judiciaire. Le concordat, qu'elle a proposé, a été accepté par ses créanciers; il est, aujourd'hui, définitif.

Depuis lors, les affaires financières de la République Argentine

sont entrées dans une nouvelle phase. Un fait important s'est produit : l'arrangement relatif à la Dette extérieure directe, conclu par l'intermédiaire de la maison Rothschild de Londres; il ne faut pas oublier, en effet, que les capitaux anglais sont intéressés dans la question pour des sommes bien autrement considérables que les capitaux français. Invités à donner notre avis, notamment en ce qui concernait l'Emprunt 5 % 1886 qui touchait particulièrement les capitaux français, nous avons fait de notre mieux pour défendre ces intérêts, et, peut-être, nos efforts n'ont-ils pas été étrangers au traitement relativement favorable fait aux porteurs de l'Emprunt 1886, lesquels ont à supporter, pendant cinq ans seulement, une retenue d'un cinquième de leur revenu, remboursable au bout de cette période.

Reste à régler la question des garanties de Chemins de fer, qui touche plus directement notre Société; or, à cet égard, les négociations sont en pleine activité, des propositions ont déjà été faites par le Gouvernement et, si elles n'ont pas encore été jugées suffisantes, elles témoignent, du moins, de la part du débiteur, d'un sincère désir d'arriver à une solution équitable. Cette impression justifiée a eu, dans ces derniers temps, son contre-coup favorable sur les cours des obligations, cours qui dépassent, aujourd'hui, sensiblement les prix portés à notre bilan.

Vos Commissaires, dont vous avez le rapport entre les mains, vous donnent, sur les divers chapitres du bilan général, des explications auxquelles nous ne pouvons que nous référer. Ils examinent et apprécient le bilan de 1893, considéré en lui-même. Si nous rapprochions ce bilan du précédent nous n'aurions pas à relever de différences sensibles : chiffre total, presque le même, à 4 millions près en moins, et, entre les divers éléments qui le composent des variations peu importantes, qui n'appellent pas d'explications particulières. Les chapitres **Fonds d'État, Actions et Obligations**, qui résument les valeurs que nous possédons, restent, comme l'année

dernière, au chiffre de 32 à 33 millions, le plus bas qui ait figuré dans nos écritures, depuis une quinzaine d'années : la plus grande partie de ces valeurs sont couramment et journallement négociables à la Bourse.

Passant à l'examen du compte de **Profits et Pertes**, nous trouvons d'abord le chapitre **Commissions** qui s'élève à 1,287,000 francs, contre 806,000 francs, en 1892. Cette augmentation est, pour une bonne part, due au développement continu de nos opérations courantes; à cet égard, nous ne pouvons que nous montrer satisfaits et nous sommes loin de dédaigner une source de profits qui, en définitive, est la moins exposée aux variations et aux éventualités et qui permet d'attendre plus patiemment des jours meilleurs.

Les **Intérêts et Bénéfices du Portefeuille et des Changes** produisent 2,729,000 francs, chiffre un peu supérieur à celui de 1892, mais plutôt encore inférieur à la moyenne. Le compte, qui vient ensuite, est celui des **Reports**; directement affecté par la surabondance des capitaux en quête d'emploi et par la baisse de l'intérêt qui en est la conséquence, ce compte ne donne que 517,000 francs, un des chiffres les plus faibles que nous ayons encore eu à enregistrer.

Sur les **Fonds publics, Actions et Obligations**, la balance des bénéfiques et des pertes fait, en définitive, ressortir une perte de 246,000 francs insignifiante en elle-même, puisqu'elle ne représente pas un pour cent sur l'ensemble des valeurs qui la supportent, estimées, comme vous le savez, aux cours les plus bas du mois de Décembre; aux cours actuels, la perte serait déjà remplacée par un résultat en sens inverse.

Enfin, nos Succursales n'ont pas échappé aux effets de cette absence d'affaires, dont souffrent tous les Établissements de banque,

et leurs bénéfices en 1893 n'ont pas dépassé le chiffre très modeste de 157,000 francs.

En résumé, notre bénéfice brut, pour 1893, a été de 4,651,065 fr. 58 c., ramené au chiffre net de 3,469,476 fr. 24 c., par les frais généraux qui ont été de 1,181,589 fr. 34 c.; nous ferons même remarquer, en passant et sans insister autrement sur ce résultat, que les frais généraux de 1893 sont restés inférieurs à ceux des trois années précédentes; cependant, il ne faudrait pas croire que pénurie d'affaires soit synonyme de réduction de frais; les dépenses sont, malheureusement, une marée qui monte toujours, ou peu s'en faut; les particuliers, comme les États et les Sociétés financières, peuvent en faire la désagréable expérience.

Le bénéfice net de 3,469,000 francs ne serait pas tout à fait suffisant par lui-même pour permettre de distribuer un dividende de 30 francs. Mais les circonstances, qui nous ont amenés, il y a un an, à vous proposer de réserver et de reporter à l'Exercice suivant un excédent de bénéfices de 1,095,808 francs, se sont modifiées dans un sens favorable, les éventualités auxquelles il nous avait paru prudent de pourvoir, notamment du côté Argentin, ont bien changé d'aspect, surtout en tenant compte des amortissements que nous avons continué à faire. Dans ces conditions, nous croyons pouvoir, sans hésitation, vous proposer de prendre, sur le report de l'année antérieure, la somme de 349,968 fr. 20 c. qui, ajoutée aux bénéfices propres de 1893, permettra de parfaire le dividende de 30 francs; le report à l'Exercice 1894 sera de Fr. 745.840 »
lesquels s'ajoutant à la réserve légale 6.250.000 »
et au fonds de prévoyance 12.000.000 »
forment un ensemble de réserves de 19 millions en somme ronde égal à 30 % de notre capital.

Et pour vous laisser sur une bonne parole, nous vous dirons,

nous bornant à constater un fait, que l'année courante commence mieux, pour nous, que la précédente; mais nous ne sommes qu'au 8 Mai.

M. Joubert, réélu Administrateur dans l'Assemblée générale du 3 Mai 1888, arrive à l'expiration de son mandat.

Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sont toujours rééligibles.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur, en remplacement de M. Salles, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.



RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Nous venons vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu nous confier par le vote de votre dernière Assemblée générale du 9 Mai 1893.

Le Bilan au 31 Décembre 1893 et le Compte de Profits et Pertes de cet Exercice ont été mis à notre disposition, conformément à la loi, plus de quarante jours avant votre réunion. L'examen de ces documents et l'appréciation des éléments des divers articles dont ils se composent nous ont été grandement facilités par les explications détaillées que la Direction s'est empressée de nous fournir avec sa netteté habituelle.

ACTIF

Nous pouvons, tout d'abord, grouper ensemble les six articles suivants :

<i>Espèces en Caisse et à la Banque.</i>	Fr.	7.668.433 69
<i>Portefeuille sur France et sur l'Étranger.</i> . .		17.144.998 86
<i>Fonds disponibles dans les Banques à l'Étranger</i>		5.510.961 59
<i>Reports.</i>		37.639.089 91
<i>Liquidation 31 Décembre 1893.</i>		224.433 70
<i>Coupons à encaisser.</i>		2.653.276 86
qui donnent en total.	Fr.	70.841.194 61

Le Portefeuille ne contenait que des effets de premier ordre et revêtus de tous les caractères qui constituent le papier de commerce et de banque.

Les Reports avaient été opérés avec soin, sans négliger aucune des garanties désirables. Les opérations étaient d'ailleurs entièrement terminées au moment où les comptes nous étaient présentés.

Deux autres catégories de comptes peuvent être également réunies, à cause de l'analogie de leur nature; ce sont :

<i>Comptes courants et Correspondants en France</i>	
<i>et à l'étranger</i>	Fr. 37.523.221 17
<i>Avances sur garanties</i>	4.640.590 97
	<hr/>
	Fr. 42.163.812 14

Ces comptes constituent des créances et nous nous sommes assurés que la situation des titulaires et la valeur aisément réalisable des garanties déposées vous offraient toute la sûreté désirable et, pour les cas isolés où des difficultés partielles de recouvrement pourraient être prévues, que des provisions spéciales et amplement suffisantes ont été réservées.

Nous avons aussi à vous entretenir des comptes suivants :

<i>Fonds d'État</i>	Fr. 1.908.429 48
<i>Actions et Obligations</i>	31.056.272 75
<i>Participations diverses</i>	8.170.068 50
	<hr/>
	Fr. 41.134.770 73

Les deux premiers comptes ne renferment que des valeurs choisies avec soin et prudence. Comprenant 126 espèces de titres,

ils présentent la variété et la division de risques qui sont dans les habitudes de votre Conseil d'administration. Leur estimation a été faite sur la base des cours cotés au 31 Décembre, et même sur la moyenne des cours de ce mois, lorsque cette moyenne était inférieure aux cours du 31.

Ainsi, les Obligations des Chemins de fer Argentins et celles des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé ont été estimées à la valeur du cours moyen de Décembre, c'est-à-dire avec une notable réduction sur l'estimation de votre Bilan précédent; leur valeur s'est accrue depuis cette date de près de 30 %.

Le compte *Participations diverses* se présente dans des conditions meilleures que celles que nous avons constatées lors de notre examen des comptes de l'Exercice 1892. Sur les huit affaires dont nous vous entretenions dans notre précédent rapport, deux ont été, comme nous le prévoyions, heureusement liquidées. Trois autres se poursuivent dans d'excellentes conditions.

Nous vous faisons savoir que trois autres affaires étaient encore entravées dans leur marche normale par la crise financière de la République Argentine. Depuis cette époque, une de ces affaires est presque entièrement liquidée dans des conditions satisfaisantes. La situation des deux autres ne s'était pas modifiée au 31 Décembre dernier, mais des événements récents peuvent faire prévoir une issue meilleure. Aussi, c'est en tenant compte de ces perspectives et d'une provision spéciale de 400,000 francs, environ, ménagée au Passif, que votre Conseil a pensé que le report au compte de Profits et Pertes pouvait, cette année, être limité à une somme de 745,840 fr. 02 c.

Nous devons vous rappeler, d'ailleurs, que l'amélioration notable survenue, comme nous l'avons dit plus haut, sur les valeurs argentines, ne peut être perdue de vue en cette circonstance.

Le compte *Divers* ne s'élève qu'à 727,228 fr. 70 c. Il comprend, avec quelques comptes d'ordre figurant également au Passif, diverses valeurs qui, bien que réelles et effectives, ne rentraient exactement dans aucune des dénominations des autres chapitres.

Les comptes *Immeubles et Mobilier* sont demeurés sensiblement aux mêmes chiffres que les années précédentes.

PASSIF

Si l'on déduit du Passif les sommes représentant le Capital social, la Réserve légale, le Fonds de Prévoyance et le compte de Profits et Pertes, nous avons à envisager les comptes suivants, les seuls qui représentent des sommes dues à des tiers :

<i>Effets à payer</i>	Fr. 9.705.640 83
<i>Comptes courants des Syndicats</i>	636.864 81
<i>Comptes courants et Correspondants en France et à l'Étranger</i>	54.232.975 86
<i>Coupons à payer</i>	3.263.411 37
<i>Comptes divers</i>	3.650.240 48

Ils donnent un total de Fr. 71.489.133 35
et ne forment que 43 % de l'ensemble du Passif.

Ces sommes ne sont pas, en général, exigibles à vue; les conditions de délais et de préavis leur enlèvent le caractère habituel des fonds déposés en compte courant.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice de 3,469,476 fr. 24 c. auquel il y a lieu d'ajouter le report de l'Exercice 1892, soit 1,095,808 fr. 22 c.

Ce bénéfice, obtenu dans une année marquée par la stagnation des affaires, est dû au mouvement courant de vos opérations de banque. Il est une preuve évidente des ressources que renferme la puissante organisation de votre Société.

Nous vous proposons d'approuver le Bilan et les comptes de l'Exercice 1893 tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Paris, le 29 Mars 1894.

Les Commissaires :

E. LEVIEZ.

TIMMERMAN.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 8 MAI 1894

Première Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve dans toutes leurs parties le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1893, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration, et fixe à **30** francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1^{er} Janvier dernier, le solde, soit **10** francs par action, sera payé à partir du 1^{er} Juillet 1894, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. Ed. JOUBERT, Administrateur.

Troisième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. I. SALLES, Censeur.

Quatrième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

M. E. LEVIEZ,

et M. TIMMERMAN

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'exercice 1894, — avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque,

Et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle.

Quatrième Résolution.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, nomme :

M. E. Leviez,

et M. Timmerman

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'exercice 1894, — avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque,

Et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle.

COMPTES

De l'Exercice 1893

BILAN GÉNÉRAL		ACTIF	
ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Capital	1.000.000	Capital	1.000.000
Reserves	2.000.000	Reserves	2.000.000
Provisions	1.000.000	Provisions	1.000.000
Autres	1.000.000	Autres	1.000.000
Total	5.000.000	Total	5.000.000

BILAN GÉNÉRAL au 31 Décembre 1893.

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque Fr.	5.970.745 84	1.697.687 85	7.668.433 69
Portefeuille. { Paris et Province	13.007.152 15	» »	13.007.152 15
{ Étranger	1.937.649 48	2.200.197 23	4.137.846 71
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	5.356.292 19	154.669 40	5.510.961 59
Succursales. { Comptes fixes	8.000.000 »	» »	8.968.004 19
{ Comptes courants	968.004 19	» »	
Correspondants { en France	16.112.772 32	183.589 70	37.523.221 17
et Comptes courants { à l'étranger	11.682.474 27	9.544.384 88	
Reports	31.450.642 46	6.188.447 45	37.639.089 91
Liquidation 31 Décembre 1893.	224.433 70	» »	224.433 70
Coupons à encaisser	2.652.405 46	871 40	2.653.276 86
Avances sur garanties	4.389.990 97	250.600 »	4.640.590 97
Fonds d'États.	1.181.109 48	727.320 »	1.908.429 48
Actions et Obligations	27.076.337 25	3.979.935 50	31.056.272 75
Participations diverses	8.041.595 85	128.472 65	8.170.068 50
Comptes divers	339.841 34	387.387 36	727.228 70
Immeubles de la Société	2.150.000 »	668.043 50	2.818.043 50
Mobilier	30.000 »	10.312 80	40.312 80
Fr.	140.571.446 95	26.121.919 72	166.693.366 67

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social Fr.	62.500.000 »	» »	62.500.000 »
Réserve légale	6.250.000 »	» »	6.250.000 »
Fonds de prévoyance { Appartenant aux Actionnaires	12.000.000 »	» »	12.920.944 67
{ Appartenant aux Administrateurs en exercice.	920.944 67	» »	
Effets à payer	8.455.547 25	1.250.093 58	9.705.640 83
Succursales. { Comptes fixes	» »	8.000.000 »	8.968.004 19
{ Comptes courants	» »	968.004 19	
Comptes courants des Syndicats	636.864 81	» »	636.864 81
Correspondants { en France	12.086.254 20	3.196.159 51	54.232.975 86
et Comptes courants { à l'étranger	27.025.696 87	11.924.865 28	
Coupons à payer	3.141.130 68	122.280 69	3.263.411 37
Comptes divers	3.146.917 95	503.322 53	3.650.240 48
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1892.	1.095.808 22	» »	1.095.808 22
Profits et pertes. — Exercice 1893.	3.312.282 30	157.193 94	3.469.476 24
Fr.	140.571.446 95	26.121.919 72	166.693.366 67

COMPTE DE PROFITS et

DOIT

I	
Abonnement au timbre, impôts et contributions Fr.	146.267 15
II	
Appointements, gratifications et frais de bureaux	742.160 29
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc.	96.674 77
III	
Amortissement des frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque. . .	32.991 68
IV	
Dotation de la caisse de retraites et de prévoyance pour les employés à Paris	5.000 »
V	
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .	8.280 »
VI	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris.	50.215 45
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général.	3.469.476 24
Fr. 4.651.065 58	

PERTES (Exercice 1893)

AVOIR

Commissions Fr.	1.287.540 61
Intérêts et bénéfices du portefeuille.	2.729.414 98
Reports	517.111 89
Divers.	205.885 82
Bénéfice net des Succursales	157.193 94
A DÉDUIRE :	
Réduction des prix d'estimation sur Fonds publics, Actions et Obligations non réalisés	4.897.147 24
	246.081 66
Fr. 4.651.065 58	

RÉPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts.

Bénéfice net	Fr.	3.469.476 24
SOLDE reporté de l'Exercice 1892		1.095.808 22
		4.565.284 46
Intérêts à 5 % sur le capital versé		3.125.000 »
		1.440.284 46
Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 694,444 44		69.444 44
		1.370.840 02
Plus les intérêts à 5 % ci-dessus mentionnés		3.125.000 »
		4.495.840 02
Dividende de Trente francs par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social		3.750.000 »
		745.840 02
SOLDE à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1894	Fr.	745.840 02

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

COMITÉS CONSULTATIFS

DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

AMSTERDAM . {
MM. G. M. BOISSEVAIN.
A. I. von HEMERT.
M. H. S'JACOB.
P. W. SCHOLTEN.

DIRECTEUR M. M. C. van HALL.
Sous-DIRECTEUR . . M. J.-H. HALLO.
FONDÉS DE POUVOIRS {
MM. J.-B. HERT j^{or}.
J. van VELSEN.

BRUXELLES . {
MM. Ch. BALSER.
DIDISHEIM.
DUMERCY-HEIRMAN.
A. LÉON.

DIRECTEUR M. Chev. R. de BAUER.
Sous-DIRECTEUR . . M. H. van WIJCK.
FONDÉS DE POUVOIRS {
MM. H. RULOFFS.
L. BAUER.

GENÈVE . . . {
MM. A. CHENEVIÈRE.
J. ODIER.
E. PICTET.
E. SAUTTER.

DIRECTEUR M. A. ROCH.
FONDÉ DE POUVOIRS M. G. AUBERT.

